



# Élections 2023

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

<b>I. Qui vote ? Pour qui et pour quoi ? .....</b>	<b>2</b>
1. Électeurs - Éligibles .....	2
2. Conseil d'Administration .....	2
3. Comité de Proposition de Candidatures.....	2
<b>II. Procédures électorales.....</b>	<b>3</b>
1. Vérification de la liste électorale .....	3
2. Proposition de candidatures .....	3
3. Élections .....	3
<b>III. Comment voter ? .....</b>	<b>3</b>
1. Vérification de la liste électorale .....	4
2. Proposition de candidatures .....	4
3. Élections .....	4
<b>IV. Liste des groupes de disciplines .....</b>	<b>5</b>
<b>V. Conseil d'Administration 2021 - 2023 .....</b>	<b>5</b>
<b>VI. Membres des Conseils d'Administration précédents.....</b>	<b>6</b>
<b>VII. Extraits des statuts et du règlement intérieur de la Société des Neurosciences.....</b>	<b>6</b>

## **Société des Neurosciences**

### **Élections au Conseil d'administration et au Comité de proposition de candidatures**

#### **I. Qui vote ? Pour qui et pour quoi ?**

##### **1. Électeurs - Éligibles**

Électeurs : tous les membres titulaires de la Société des Neurosciences.

Éligibles : tous les membres titulaires de la Société sauf les membres sortants des conseils (voir ci-dessous).

##### **2. Conseil d'Administration**

Vice-Président :

Le Vice-Président est élu tous les deux ans. Après deux ans de mandat comme vice-président, il devient automatiquement président pour une autre période de deux ans.

Le Président sortant n'est pas rééligible. Le Vice-Président actuel devient automatiquement président, et est remplacé par le vice-président élu.

Secrétaire Général adjoint :

Le Secrétaire Général adjoint est élu tous les deux ans. Après deux ans de mandat comme Secrétaire Général adjoint, il devient automatiquement Secrétaire général pour une autre période de deux ans.

Le Secrétaire Général sortant n'est pas rééligible. Le Secrétaire Général adjoint actuel devient automatiquement Secrétaire Général, et est remplacé par le Secrétaire Général adjoint élu.

Trésorier adjoint :

Le Trésorier adjoint est élu tous les deux ans. Après deux ans de mandat comme Trésorier adjoint, il devient automatiquement Trésorier pour une autre période de deux ans.

Le Trésorier sortant n'est pas rééligible. Le Trésorier adjoint actuel devient automatiquement Trésorier, et est remplacé par le Trésorier adjoint élu.

Représentants des groupes de disciplines :

La Société comporte sept groupes de disciplines (voir plus bas), ayant chacun deux représentants élus pour 4 ans. Le corps des représentants des groupes de disciplines est renouvelable pour moitié tous les deux ans.

Les représentants sortants ne sont pas rééligibles dans le corps des représentants des groupes de disciplines.

Sont éligibles à un groupe de disciplines UNIQUEMENT les membres affiliés aux groupes de disciplines considérés.

##### **3. Comité de Proposition de Candidatures**

Ce comité a pour fonction de superviser les élections. Il est constitué de quatre membres élus renouvelables tous les deux ans. Les membres sortants ne sont pas rééligibles dans ce comité.

Deux membres sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres du Conseil d'administration.

## II. Procédures électorales

Elles se font en trois temps :

### 1. Vérification des données des adhérents

Avant les élections proprement dites, les membres sont invités à vérifier sur le serveur de la Société leur inscription sur la liste électorale. L'adresse électronique est obligatoire pour pouvoir voter par courrier électronique. Bien vérifier l'appartenance aux groupes de disciplines. Seuls les membres ayant spécifié leurs groupes de disciplines sont éligibles.

### 2. Proposition de candidatures

Une fois la liste électorale vérifiée, les membres sont invités à proposer pour chaque poste à pourvoir le nom d'un membre titulaire éligible de la Société.

*Pour le poste de Vice-président*, peut être proposé tout membre titulaire, quel que soit son groupe de disciplines de rattachement, à l'exception du Président sortant et du Vice-président actuel (qui devient automatiquement Président).

*Pour le poste de Secrétaire général adjoint*, peut être proposé tout membre titulaire, quel que soit son groupe de disciplines de rattachement, à l'exception du Secrétaire général sortant et du Secrétaire général adjoint (qui devient automatiquement Secrétaire général).

*Pour le poste de Trésorier adjoint*, peut être proposé tout membre titulaire, quel que soit son groupe de disciplines de rattachement, à l'exception du Trésorier sortant et du Trésorier adjoint actuel (qui devient automatiquement Trésorier).

*Pour les représentants des groupes de disciplines*, seules les personnes appartenant à un groupe de disciplines donné peuvent être retenues comme candidats pour ce groupe de disciplines. Tout membre titulaire de votre choix peut être proposé à l'exception des membres sortants du Conseil d'Administration.

*Pour le Comité de Proposition de Candidatures*, peut être proposé tout membre titulaire éligible quel que soit son appartenance à un groupe de disciplines.

Tous les membres, quel que soit leur groupe de disciplines de rattachement, peuvent proposer un candidat pour tous les postes à pourvoir. Toutefois, il n'est pas obligatoire de proposer un candidat pour chaque poste à pourvoir.

Le Comité de Proposition de Candidatures en exercice au moment des élections examine la liste des propositions, vérifie leur validité et, tenant compte des votes de l'électorat, demande leur accord aux candidats proposés. En cas d'insuffisance de candidatures, le Comité de Proposition peut solliciter des candidats qui n'auraient pas été proposés. Le Comité tient compte de la répartition géographique, et des antécédents des membres dans leur fonction à la Société. Le Comité de Proposition de candidatures, après avoir obtenu l'accord des candidats, établit la liste définitive des candidatures aux élections.

### 3. Élections

Pour chaque poste à pourvoir, l'électeur doit choisir un nom parmi les candidats.

Tous les membres peuvent voter pour tous les postes à pourvoir, quel que soit leur groupe de disciplines de rattachement. Il n'est cependant pas obligatoire de voter pour chaque poste. Les candidats élus sont ceux qui obtiendront le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité stricte de voix, le Comité de Proposition de Candidatures départagera les candidats par tirage au sort.

## III. Comment voter ?

Les élections se font par vote électronique. Pour les trois procédures (Vérification, Proposition, Election) se connecter au serveur de la Société.

<http://www.neurosciences.asso.fr>, puis cliquer sur Élections.

ATTENTION : il faut utiliser un navigateur récent (Firefox version 18 ; Internet Explorer, version 8 au minimum ).

## **1. Vérification des données des adhérents**

**Dates : 1er février au 15 février inclus.**

La page qui s'affiche demande de fournir votre nom et prénom. Cliquez sur "vérifier l'inscription".

- votre présence sur la liste électorale (seuls les membres titulaires sont électeurs et éligibles).
  - votre appartenance à des groupes de disciplines. Seuls les membres ayant spécifié leurs groupes de disciplines sont éligibles.
  - votre adresse électronique.
- Cliquez sur le bouton "Vérifier l'inscription".

En cas de problème, modifiez votre fiche d'adhésion à la Société en cliquant sur votre nom.

## **2. Proposition de candidatures**

**Dates : 6 au 17 mars inclus.**

La page qui s'affiche vous demande votre nom, votre prénom et votre mot de passe. Le mot de passe est un mot de passe spécifique pour l'élection, qui vous sera envoyé par courrier électronique à votre adresse électronique après la procédure de vérification de la liste électorale.

Cliquez sur le bouton "Demander le bulletin de propositions".

## **3. Élections**

**Dates : 2 au 12 mai inclus.**

La page qui s'affiche vous demande votre nom, votre prénom et votre mot de passe. Le mot de passe vous a déjà été envoyé par courrier électronique à votre adresse électronique après la procédure de vérification de la liste électorale.

Cliquez sur le bouton "Demander bulletin de vote".

Une nouvelle page s'affiche avec la liste de tous les candidats établie par le Comité de Proposition de Candidatures. Pour chaque poste pour lequel vous désirez voter, cochez la case correspondante au candidat de votre choix.

#### IV. Liste des groupes de disciplines

1. Neurodéveloppement
2. Neuro-excitabilité, synapse et glie
3. Pathologies neurologiques et psychiatriques, thérapeutique expérimentale
4. Neurosciences intégratives, sensorielles et motrices
5. Neuroendocrinologie et physiologie intégrée
6. Neurosciences cognitives, affectives, comportementales et neuroéthologie
7. Neurosciences théoriques et computationnelles

#### V. Conseil d'Administration 2021 - 2023 à renouveler

##### Liste des sortants non rééligibles

**Présidente** : Annie Andrieux (non rééligible)

**Secrétaire générale** : Catherine Tallon-Baudry (non rééligible)

**Trésorière** : Maria Cecilia Angulo (non rééligible)

##### Liste des sortants

###### **Neurodéveloppement**

Michèle Studer (non rééligible)

###### **Pathologies neurologiques et psychiatriques, thérapeutique expérimentale**

Mathieu Letellier (non rééligible)

###### **Neuroendocrinologie et physiologie intégrée**

Anne-Laurence Boutillier (non rééligible)

###### **Neurosciences théoriques et computationnelles**

Francesca Sargolini (non rééligible)

###### **Neuro-excitabilité, synapse et glie**

Valérie Simonneaux (non rééligible)

###### **Neurosciences intégratives, sensorielles et motrices**

Etienne Coutureau (non rééligible)

###### **Neurosciences cognitives, affectives, comportementales et neuroéthologie**

Emmanuel Procyk (non rééligible)

##### Nouveau Conseil d'administration

**Président** : Stéphane Oliet (2025)

**Secrétaire Générale** : Laure Rondi-Reig (2025)

**Trésorière** : Anne Didier (2025)

##### Postes à pourvoir

**Vice – Président(e)** : 1 poste à pourvoir

**Secrétaire Général(e) adjoint(e)** : 1 poste à pourvoir

**Trésorier(e) adjoint(e)** : 1 poste à pourvoir

## **Représentants des groupes de disciplines :**

### **1. Neurodéveloppement**

Fabrice Ango (2025) – 1 poste à pourvoir

### **2. Neuro-excitabilité, synapse et glie**

Julie Perroy (2025) – 1 poste à pourvoir

### **3. Pathologies neurologiques et psychiatriques, thérapeutique expérimentale**

Laure Verret (2025) – 1 poste à pourvoir

### **4. Neurosciences intégratives, sensorielles et motrices**

Cristelle Rochefort (2025) – 1 poste à pourvoir

### **5. Neuroendocrinologie et Physiologie intégrée**

Sébastien G. Bouret (2025) – 1 poste à pourvoir

### **6. Neurosciences cognitives, affectives, comportementales et neuroéthologie**

Emmanuel Périssé (2025) – 1 poste à pourvoir

### **7. Neurosciences théoriques et computationnelles**

Arthur Leblois (2025) – 1 poste à pourvoir

## **VI. Membres des Conseils d'Administration précédents**

### **Présidents de la Société (non rééligibles) :**

J.-M. Besson (1988-1989)

J. Bockaert (1989-1992)

J.-P. Changeux (1992-1995)

J. Glowinski (1995-1999)

M. Hamon (1999-2001)

D. Aunis (2001-2003)

G. Rougon (2003-2005)

D. Poulain (2005-2007)

E. Hirsch (2007-2009)

A. Nieoullon (2009-2011)

P. Vernier (2011-2013)

C. Mulle (2013-2015)

J.-A. Girault (2015-2017)

L. Kerkerian Le Goff (2017-2019)

L. Buée (2019-2021)

A. Andrieux (2019-2023)

S. Oliet (2023-2025)

## **Historique des membres du Conseil d'administration :**

[voir site web](#)

## **Comité de Proposition de candidatures**

Non rééligibles deux fois de suite dans ce comité.

[voir site web](#)

## **VII. Extraits des statuts et du règlement intérieur de la Société des Neurosciences**

[voir site web](#)

## **Règlement intérieur, article II - Organisation des élections au Conseil d'Administration**

[voir site web](#)